



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 5 Octobre 2022

Présents : Messieurs, Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Fabrice SIMON

Excusé :

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et **comportant l'accord du club adverse**. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire AVANT le début de chaque rencontre.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation.** (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

BRASSAGE LFNA

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe	Equipe	Equipe	Equipe	Date de match
Poule B	3	24785403	BRUGES ES	1	MASCARET FC	1	01/10/2022
Poule C	3	24786451	RIVE DROITE 33 FC	1	LA BASTIDIENNE SC	1	01/10/2022

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	Tarifs
01 octobre 2022	B	24784910	AMBARESIENNE ES 1	550784	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
01 octobre 2022	A	24784816	CAUDERAN AGJA 1	505837	FMI transmise hors délai (Art.17) 3.10.22	42€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

BRASSAGE NIVEAU 1

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe	Equipe	Equipe	Equipe	Date de match
Poule F	3	24817246	PESSACAIS STADE UC	2	BASSENS CMO	2	01/10/2022

Courriers

- **ST AUBIN DE MEDOC (520874)** du 29 septembre 2022 : courriel concernant le report du match contre Martignas/Illac du 17 septembre 2022

La Commission vous remercie de ces explications, la Commission en l'absence de ces courriers avait validé le report au 8.10.22 mais au vu des différents éléments fournis demande aux 2 clubs de se mettre d'accord sur une date par l'application Footclubs. En l'absence d'accord la Commission fixe la date au 26.11.22 journée de rattrapage

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
24 septembre 2022	F	24792189	CENON US 2	511449	Feuille de match en retard (Art.17)	42€
01 octobre 2022	F	24792195	LORMONT US 2	509442	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€

*Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde

BRASSAGE NIVEAU 2

Demande de modification de rencontre (Footclubs)

- Match 25102359 ST SEURIN JUNIOR CL 2 / GENSAC MONTCARET AS Poule D du 01/10/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 8.10.22
- Match 25121446 ST GERMAIN ESTEUIL 1 / PAUILLAC ST LAURENT 2 Poule E du 15/10/22
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour avancer la rencontre au 8.10.22

Rencontres reportées

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
G	3	25112392	BERSONNAISE JS	1	MERIGNAC ARLAC FCE	4	26/11/22

La Commission laisse aux 2 clubs la possibilité de se mettre d'accord sur une date par l'application Footclubs. En l'absence d'accord la Commission fixe la date au 26.11.22 journée de rattrapage

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

3^{ème} rappel feuille de match du 17 septembre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe
Poule R	1	25112404	CENON US	6	ST BRUNO UNION FCS	3



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

1^{er} rappel feuille de match du 1^{er} octobre 2022

Poule	Journée	Numéro match	Equipe	Equipe	Equipe	Equipe
Poule Q	3	25123246	St MEDARD EN JALLES	3	MERIGNACAI SA	5

Courriers

- **FC GRADIGNAN (581856)** du 29 septembre 2022 : courriel informant du problème lors de la clôture de la FMI.
La Commission vous remercie et précise qu'il existe une procédure pour valider l'absence de l'équipe visiteuse lors de la signature de fin de match.
- **U. ST BRUNO (544160)** du 30 septembre 2022 : courriel informant de son forfait de son équipe C.
La Commission vous remercie et valide le forfait

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
01 octobre 2022	R	25112495	ST BRUNO FCS 3	544160	Forfait match (1er et 2ème)	42€
01 octobre 2022	Q	25123243	MERIGNAC ARLAC FCE 5	514831	Feuille de match en retard (Art.17)	
24 septembre 2022	H	25122217	CENON US 4	511449		
17 septembre 2022	G	25122232	CENON US 5	511449		
24 septembre 2022	Q	25123237	BORDEAUX RC 4	505572		
01 octobre 2022	H	25122220	EYSINAISE ES 3	505760	FMI transmise hors délai (Art.17) 3.10.22	10,50€
	J	25121570	NORD GIRONDE US 3	551006	FMI transmise hors délai (Art.17) 4.10.22	
	I	25122134	RIVE DROITE 33 FC 3	551473	Feuille de match mal remplie/non conforme	
	J	25102831	AMBARESIE NNE ES 4	550784		
	J	25102828	ATHLETIC 89 FC 2	560755		
	L	25121621	PATRONAGE BAZADAIS 2	505811		
17 septembre 2022	G	25122232	CENON US 5	511449		
24 septembre 2022	H	25122217	EYSINAISE ES 3	505760		
24 septembre 2022	Q	25123237	BORDEAUX RC 4	505572		

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
01 octobre 2022	I	25122568	GAURIAGUET PEUJARD 2	530681	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€
	L	25121621	PATRONAGE BAZADAIS 2	505811		
	P	25122707	LANGONNAIS FC 3	544734		
	B	25101704	SALLOIS CA 2	531514		

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
Et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission